



## Changeons de **point de vue** sur l'eau !

CAPTAGE DE KERMORVAN (29)

# Réussir ensemble le challenge de la qualité de l'eau

Sur le bassin de Kermorvan, les initiatives prises depuis les années 90 n'ont pas permis d'atteindre les objectifs de réduction des nitrates. Un arrêté préfectoral du 31 mars 2010 a donc défini de nouvelles mesures qui impliquent un engagement de tous les agriculteurs du bassin versant du captage.

### UN ENGAGEMENT DE TOUS LES AGRICULTEURS DU BASSIN VERSANT POUR LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

« Il s'agit d'une zone essentiellement agricole. Les actions réalisées ici au fil des ans ont donc visé en priorité l'agriculture. Depuis les années 1990, 80 % des exploitations se sont ainsi engagées dans le programme de mise aux normes des stockages d'effluents et des bâtiments, puis différents contrats de bassin se sont succédés notamment dans le cadre du programme Bretagne Eau Pure. On a certes enregistré de réels résultats, avec notamment, en moyenne annuelle, un passage au dessous des 50 mg/l de nitrates à partir de 2004. Cependant, on relève toujours plus de 18 jours/an de dépassement de ce seuil. Constatant les limites des démarches contractuelles, le préfet du Finistère a proposé l'inscription de Kermorvan dans la liste des captages prioritaires, ce qui a été fait le 26 mai 2009, avec pour perspective la rédaction d'un arrêté préfectoral définissant les actions à mettre en œuvre sur la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage. La démarche est pilotée par la Mission interservices de l'Eau. Le syndicat, quant à lui, a mené la concertation avec l'ensemble des acteurs agricoles pour faire remonter leurs propositions d'actions. »

### UN PROGRAMME D'ACTION CONCERTÉ

Pris le 31 mars 2010, à l'issue de cette concertation, l'arrêté préfectoral définit un programme d'action complet. Celui-ci comporte d'abord un référentiel agronomique précisant notamment les rendements de référence de chaque culture et le mode de calcul des doses maximales à apporter selon les secteurs. Parallèlement les terres cultivées le long des cours d'eau seront implantées en prairies. Des mesures complémentaires s'appliquent à la totalité des surfaces de tout agriculteur ayant des terres sur l'aire d'alimentation du captage : fertilisation totale limitée à 210 unités d'azote/ha, périodes d'épandage encadrées, obligation de couverts végétaux, encadrement du retournement des prairies, etc.



« La concertation avec l'ensemble des acteurs agricoles a permis de bâtir un programme d'action. Je suis confiant sur l'engagement des agriculteurs afin que nous puissions réussir ensemble ce challenge lancé autour de la qualité de l'eau »

**Jean-Hervé L'HOSTIS,**  
président du syndicat des eaux de Kermorvan,  
maire de Ploumoguer (29)

«Je suis confiant sur l'engagement des agriculteurs dans cette démarche. Il y a sur la commune de Ploumoguer, qui représente 80 % du bassin versant, près de 75 exploitations agricoles, j'ai envie qu'elles continuent, mais pas sans évoluer dans leurs pratiques... car il ne faut pas l'oublier, le captage fonctionne sous régime dérogatoire avec l'objectif de retour à la normale pour fin 2012. »

#### Le captage de Kermorvan.

Maître d'ouvrage : **Syndicat des eaux de Kermorvan**

Bassin versant : **1 400 ha** (dont 1 000 ha de SAU)

Prise d'eau en aval, à **Trébabu** (usine de Milin Izella)

Production moyenne : **1 million de m<sup>3</sup>** par an

Ressources : **quatre réserves d'eau alimentées** par le cours d'eau de Kermorvan

**40 exploitations agricoles** (dont 20 sièges d'exploitation)

**Sept communes** alimentées en Pays d'Iroise

Environ **18 000 habitants desservis**



Ensemble, faisons de l'eau une source d'avenir.

[www.lesagencesdeleau.fr](http://www.lesagencesdeleau.fr)